

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le 24/04/2025

ID : 062-216207365-20250422-DEC2025_068-AI

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

DÉCISION RELATIVE À LA LOCATION DE JEUX / OUTILS ITINERANTS POUR
LA JOURNEE DU PATRIMOINE DU 13 SEPTEMBRE 2025

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 20 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de contrats de louage de choses pour une durée de moins de 12 ans ;

Vu les propositions présentées par la société LA MAISON DU BILLARD et l'association OMBELLI SCIENCE ;

DECIDE

ARTICLE 1 : sont signées avec la société LA MAISON DU BILLARD (sise 3725 rue de la Lys – 62840 SAILLY SUR LA LYS) et l'association OMBELLI SCIENCE (sise 12 rue de Dijon – 80000 AMIENS) deux conventions pour la location de jeux et la mise à disposition d'un outil itinérant, dans le cadre de la journée du patrimoine du 13 septembre 2025 :

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR- LA LYS, le 22 avril 2025

DEC2025_068

Le Maire,

Jean-Claude THOREZ

